



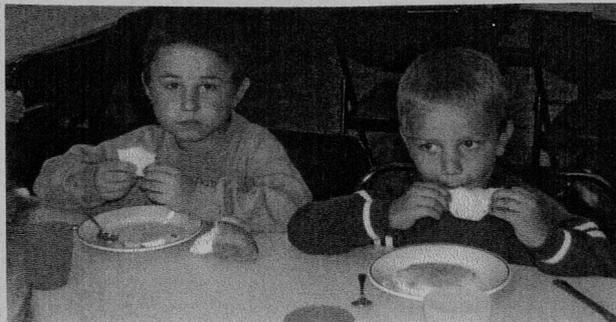
En passant par

Vernéville...



# Du nouveau pour cette rentrée :

## L'ACCUEIL PERISCOLAIRE



Le fonctionnement de l'accueil périscolaire est assuré par la présidente et les membres de l'association *Les enfants du VerGeR* avec le soutien financier des communes de Vernéville, Gravelotte et Rezonville. Une participation financière est également accordée par la caisse d'allocations familiales.

Pour répondre aux besoins des familles en matière de garde de leurs enfants, une coordinatrice Nadia GAOUA et un animateur Xavier MULLER ont été recrutés par l'association. L'accueil des enfants se fait le matin avant la classe, à midi et le soir après la classe.

L'accueil périscolaire compte déjà 37 inscriptions.

Le premier bilan de fréquentation de la cantine pour cet accueil périscolaire est encourageant (exemple : 13 enfants ce jeudi 21/09/06).

Des activités sont également proposées le mercredi de 14H à 17H.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Nadia GAOUA au 03-87-31-38-28



Dans ce numéro

Le mot du Maire	P.2
Rentrée des classes	des P.3
Une journée à l'école maternelle	P.4
Travaux de l'été	de P.5
Nouvelle saison pour le FC	P.6
-Fête patronale à la marche	P.7
-METZ MADINE	
- Affaires civiques	P.8
- Passeport électronique	
-Un numéro à éviter	
Observatoire de sécurité	P.9
Les accidents domestiques	P.10 à P.11
Distribution d'électricité	P.12 -13
Les repas vitalité	P.14 -15
-Réduisons nos déchets	P.16
-Dates à retenir	
Horaires	P.17
Arrêté	P.18



## Le mot du Maire...

Après une période estivale très calme, chacun a repris le cours de ses activités. Les belles journées de septembre nous ont aidés à oublier la grisaille du mois d'août. Les enfants et les ados ont repris le chemin de l'école et du collège et notre village continue à vivre dans la sérénité. J'en profite pour remercier, encore une fois, les jeunes pour leur participation.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions avec beaucoup de nouveautés : Monsieur Rémy HALTER a été nommé directeur de l'école de Vernéville. Madame Sophie de BEAUMONT succède à Madame Edwige HALTER qui a décidé de prendre sa retraite. Nous souhaitons à Madame Sophie de BEAUMONT la bienvenue dans notre Commune et pleine réussite dans son nouveau poste et à Madame HALTER beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle vie.

Le maintien de la classe de Vionville a été pour nous tous une excellente nouvelle. En outre, l'accueil périscolaire est en place et fonctionne harmonieusement sur la Commune de Gravelotte ainsi qu'il l'avait été convenu. Une visite de courtoisie à la cantine m'a permis de découvrir les enfants bien entourés par les animateurs Nadia et Xavier et d'entendre leurs observations positives.

Dans le bulletin du mois de septembre 2005 je vous informais que le Conseil municipal avait fait le choix de la prise en charge de l'agence postale par la Commune, faute de quoi ce service aurait été supprimé. Il faut savoir que cette décision nous demande un effort financier pour couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement de l'agence qui sont supérieures à l'indemnité compensatrice versée par la Poste. Je vous invite à venir sur place constater les évolutions de notre Agence postale communale. L'ouvrier communal a préparé l'installation pour recevoir un ensemble micro-ordinateur avec accès Internet (en cours de mise en place). Une nouvelle enseigne LA POSTE a été posée à la place de l'ancienne et dans quelques semaines des enveloppes pré-timbrées personnalisées avec le blason et le village de Vernéville seront mises à votre disposition.

Nous devons être fiers d'avoir su garder ce service de proximité. Sur le plateau, nous sommes le seul village à avoir conservé notre Poste. Je rappelle que Corinne vous y attend tous les jours de 9h30 à 11h00, le vendredi soir de 17h00 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00.

A Vernéville, il y a deux autres dames qui travaillent dans l'ombre mais dont le rôle est primordial : Suzanne et Alida qui sont chargées de l'entretien des bâtiments communaux. Un coup de chapeau s'impose ! Vous ne les voyez pas. Et pourtant ces employées existent et ont un rôle considérable dans la Commune puisqu'elles entretiennent et nettoient le patrimoine public. Quand les parents constatent que l'école et la salle de classe de leur enfant sont propres, ils sont satisfaits. Si les membres des associations devaient utiliser des locaux mal entretenus, ils ne tarderaient pas à me faire connaître leur mécontentement. Alors, bravo et merci à celles qui font en sorte que nos locaux communaux soient toujours impeccables !

Il me reste à vous souhaiter à tous, élèves, étudiants, parents et enseignants une excellente année scolaire. Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Maire  
Thérèse Lavalley

## Du changement pour cette rentrée des classes 2006/2007

Edwige HALTER, professeur des écoles, quitte son poste d'enseignante et de directrice d'école de Vernéville pour prendre sa retraite.

Elle cède son poste d'enseignante à Sophie de BEAUMONT et celui de directeur d'école à Rémy HALTER.

Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite.

Sophie de BEAUMONT, sortie de l'école normale en 1990, assurait l'an passé l'exercice d'un poste d'institutrice à l'école primaire d'Ars Sur Moselle, nous lui souhaitons une bonne installation.

Elle prend en charge, durant cette année scolaire 2006/2007, 16 élèves de CM1 tandis que Rémy HALTER, nouveau directeur d'école, assure les cours à 25 élèves de CM2.

La répartition des classes sur l'ensemble du regroupement scolaire est la suivante :

### Ecole maternelle de Gravelotte

*25 petits*

*26 moyens*

*13 grands*

soit un effectif de 64 élèves qui sont répartis sur deux classes prises en charge par Mme MATTE et Mme WATRIN.

### Ecoles élémentaires

*24 élèves au CP (classe de Mlle CASSAT à Rezonville)*

*17 élèves au CE1 (classe de Mlle HEN à Rezonville)*

*14 élèves au CE2 (classe de Mme DE CUBBER à Vionville)*

*16 élèves au CM1 (classe de Mme DE BEAUMONT)*

*25 élèves au CM2 (classe de M HALTER)*

soit un effectif de 96 élèves qui a permis la réouverture de la classe de Vionville quelques jours après la rentrée scolaire (une excellente nouvelle pour les enfants, les enseignants et les élus!)



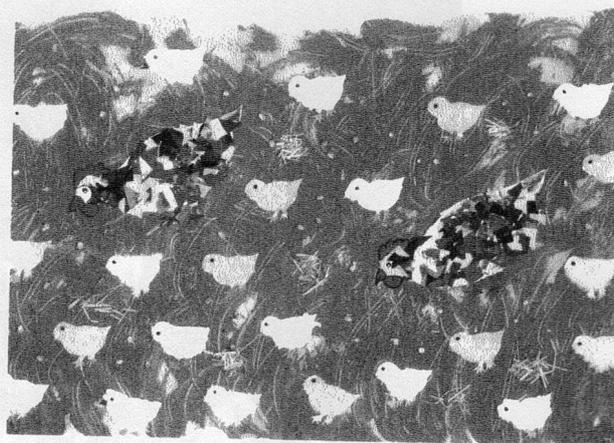
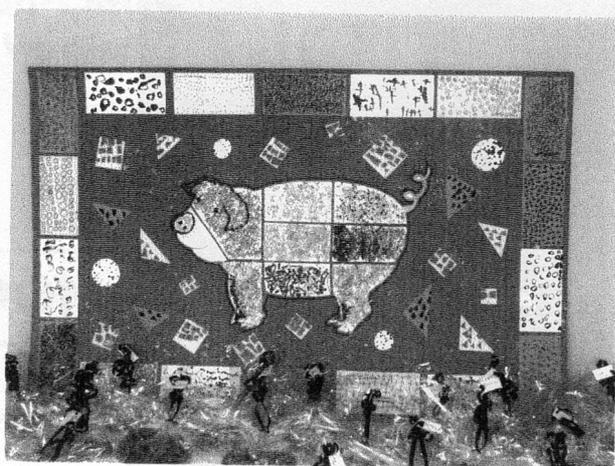
Nous souhaitons à tout ce petit monde une bonne et heureuse année scolaire.

## Une journée à l'école Maternelle.



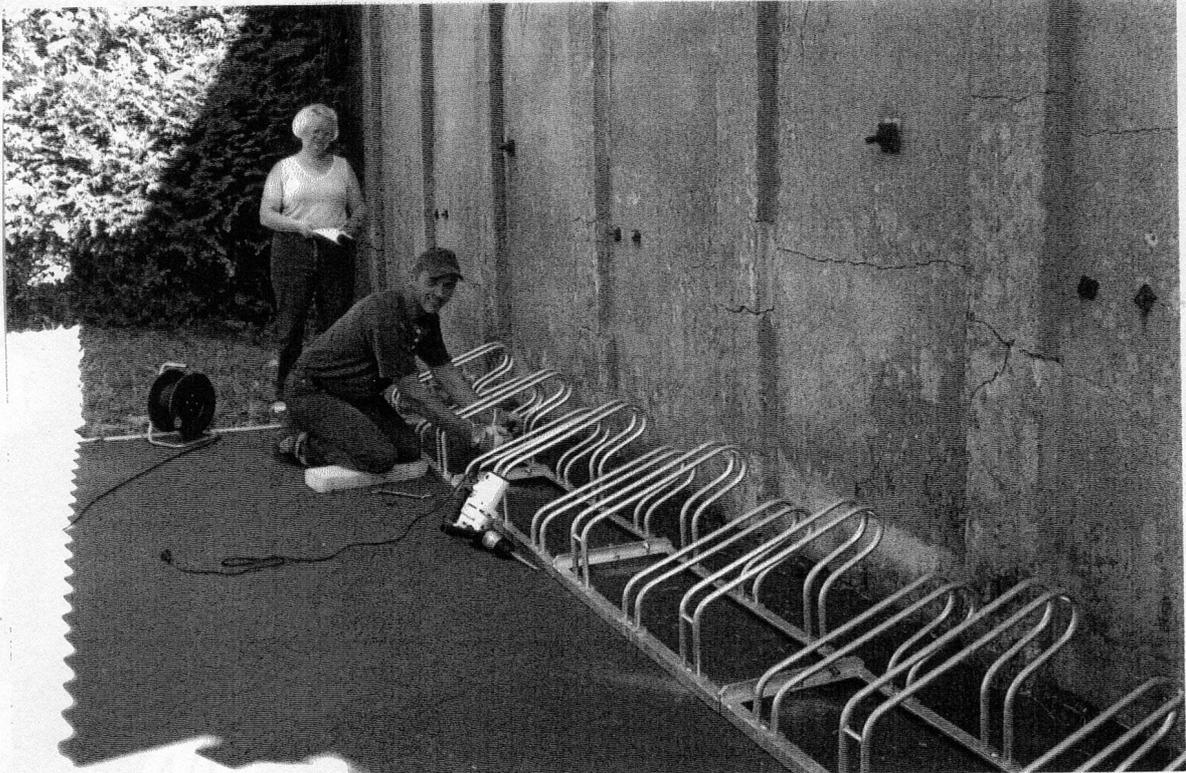
Le mardi 27 juin dernier, les enfants et l'équipe éducative de l'école maternelle ont invité parents et élus à la projection du film :

### « Une journée à l'école maternelle »

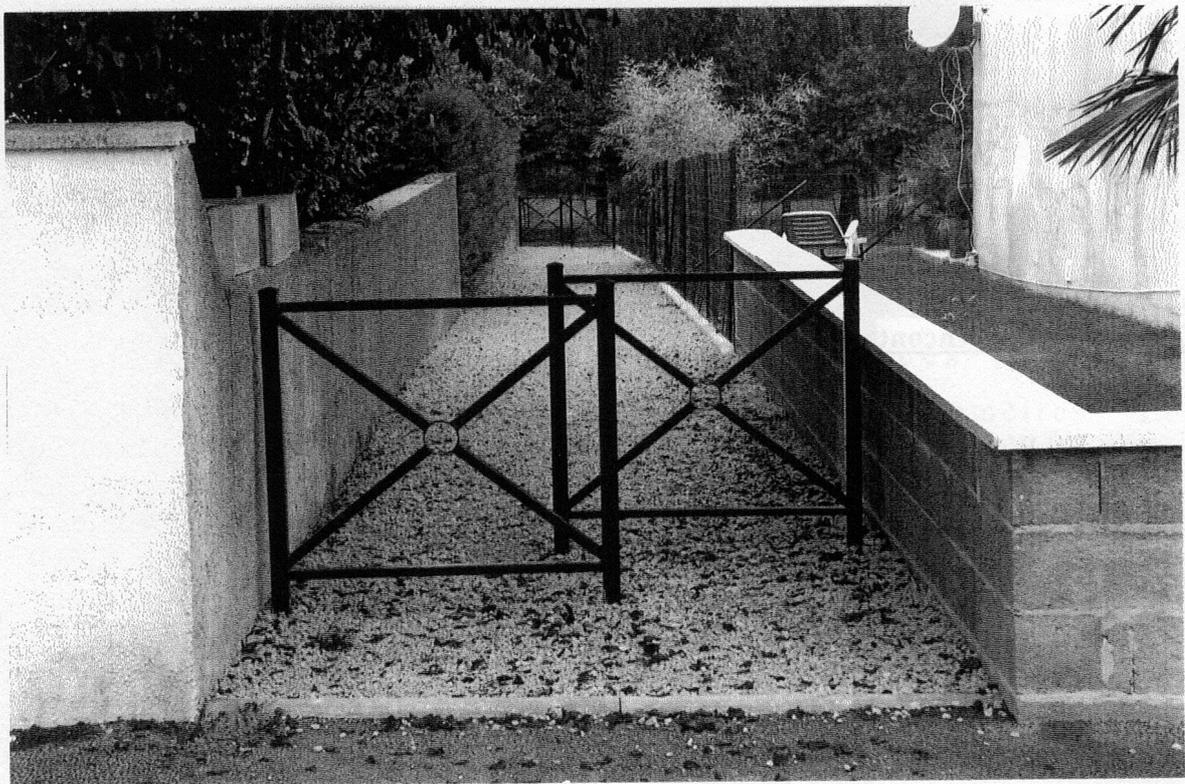


Les enseignants ont profité de cette manifestation pour exposer les différents travaux manuels réalisés par les enfants tout au long de l'année scolaire. Cette soirée s'est terminée par un pot de l'amitié.

## TRAVAUX DE L'ETE



Norbert, l'ouvrier communal, a profité des beaux jours de juillet pour installer les supports cycles à l'école : un confort supplémentaire pour nos élèves.



.....et a posé des barrières de sécurité sur le sentier rue de la liberté ainsi qu'à la salle Gabriel Watrin

## Nouvelle saison pour le FC Vernéville



Pour la 32<sup>ème</sup> année consécutive, le football club a repris son activité. Philippe KARMANN pour les vétérans, Laurent KARMANN pour les seniors, Eric LEROY et Philippe NEY pour les benjamins encadreront nos joueurs.

Comme l'année dernière, les jeunes feront équipes avec nos voisins de Gravelotte.

Les rencontres se dérouleront le samedi après midi pour les jeunes et les anciens, le dimanche pour les seniors.



### Calendrier des rencontres

		<u>Matches aller</u>	<u>Matches retour</u>
ES Woippy 3	Vernéville	le 03/09/06	le 20/05/07
Vernéville	St Privat Roncourt	le 10/09/06	le 04/03/07
Lorry Plappeville	Vernéville	le 24/09/06	le 11/03/07
Vernéville	Amanvillers 2	le 01/10/06	le 25/03/07
Woippy 2	Vernéville	le 15/10/06	le 01/04/07
Vernéville	Ban st Martin	le 22/10/06	le 15/04/07
Metz Conquis	Vernéville	le 29/10/06	le 22/04/07
Ste Marie 2	Vernéville	le 12/11/06	le 29/04/07
Vernéville	Maizières les Ecart	le 26/11/06	le 13/05/07

# Inauguration de la Fête Patronale

Thérèse LAVALLEY, maire, a inauguré la fête patronale en présence de Jean-Marc THEOBALD, président du Football Club, des membres de ce club, des adjoints, des conseillers municipaux et des forains. Toutes et tous se sont retrouvés autour d'un pot de l'amitié.

A nouveau, le travail des nombreux bénévoles du Football Club de Vernéville a donné lieu à une manifestation pleine de chaleur et de convivialité.



A noter que cette année, à l'occasion de la coupe du monde, un écran géant avait été installé, afin que chacun puisse suivre la retransmission de la finale (France - Italie )

## METZ - MADINE A LA MARCHE

Le dimanche 2 juillet 2006, 502 participants ont emprunté le parcours tracé par la Fédération Française de Randonnée.



Cette manifestation a mobilisé 86 bénévoles. Le premier stand de ravitaillement se trouvait à Vernéville soit à 12 Km du point de départ.



Après le dénivelé de ces premiers kilomètres Les marcheurs ont apprécié l'accueil et la collation qui leur a été servie sous le préau de l'école primaire.

## AFFAIRES CIVIQUES

### **LE RECENSEMENT « C'EST A 16 ANS » ;**

Le recensement est une démarche obligatoire, il doit s'effectuer dans les trois mois qui suivent la date anniversaire de vos 16 ans. Pour obtenir une **attestation de recensement**, vous devez vous présenter en Mairie aux heures d'ouverture (mardi, vendredi après midi entre 17 heures et 19 heures), muni du livret de famille de vos parents, d'une pièce d'identité et éventuellement de votre certificat de nationalité. En cas d'empêchement vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'un de vos parents.



**Notez bien que ce document est indispensable pour l'inscription à certains examens**

### **INFOS MAIRIE**

#### **PASSEPORT ELECTRONIQUE**

Le passeport électronique est maintenant disponible en Préfecture. Ce passeport hautement sécurisé comporte des données personnelles, ce qui implique des conditions de délivrance plus strictes.

**La fabrication centralisée de ces passeports exclut toute délivrance immédiate du titre. Nous attirons votre attention sur les délais de fabrication (15 jours à 1 mois) Prenez vos précautions si vous envisagez un voyage à l'étranger.**

**A noter que les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport électronique des parents et doivent donc avoir leur propre passeport.**

#### **PIECES A PRODUIRE POUR L'OBTENTION D'UN PASSEPORT**

FORMULAIRE A COMPLETER

COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE (A DEMANDER DANS LA COMMUNE DE NAISSANCE)

EVENTUELLEMENT JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANÇAISE

LIVRET DE FAMILLE

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

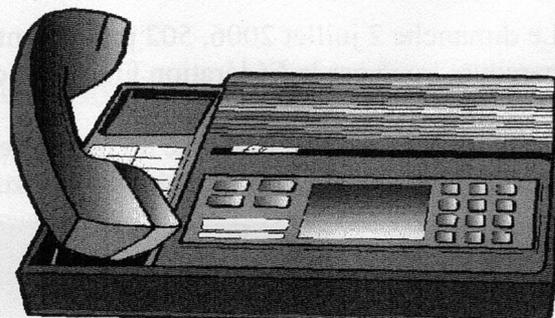
TIMBRE FISCAL A 60 € (3 0 € POUR LES MINEURS)

L'ANCIEN PASSEPORT

JUGEMENT DE DIVORCE POUR NOM D'USAGE

**2 PHOTOS D'IDENTITE AUX NOUVELLES NORMES INTERNATIONALES EN VIGUEUR**

*[http://www.inteneur.gouv.fr/rubriques/a/a2\\_zoomsur/photo\\_d\\_identite/Plaqueette\\_Photos\\_d\\_identite.pdf](http://www.inteneur.gouv.fr/rubriques/a/a2_zoomsur/photo_d_identite/Plaqueette_Photos_d_identite.pdf)*



### **Un numéro à éviter...**

L'information émane paraît-il du ministère de l'Intérieur, via l'Office central de répression du banditisme, et s'adresse aux détenteurs de téléphone portable. Selon ce texte, un correspondant laisse un message afin que vous le rappeliez au 06 07 74 52 41. N'appellez surtout pas ou vos factures augmenteront sans commune mesure. Par curiosité, nous avons composé ce numéro, sur un poste fixe. Sans réponse. Mais selon cette note, des escrocs auraient trouvé un système pour utiliser frauduleusement vos portables. Ils vous rappellent, se présentent comme des interlocuteurs des trois opérateurs les plus connus ; ils demandent ensuite de composer un code qui est le 9# en vous expliquant qu'il s'agit de vérifier le bon fonctionnement de votre portable. « Ne composez surtout pas ce code et raccrochez car ces escrocs disposent de l'outillage pouvant lire votre carte SIM et ils peuvent alors créer une nouvelle carte.

### **et ne pas répondre**

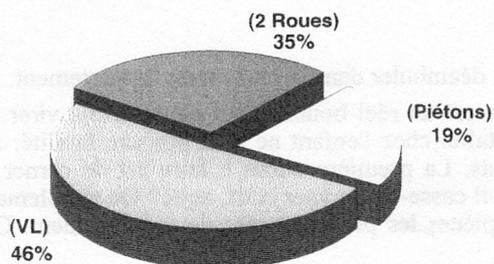
Autre petite misère pour les utilisateurs du portable et venant de la même source : si vous avez un appel téléphonique et que « A C E » d'affiche, ne répondez pas, annulez l'appel. Il s'agirait d'un virus susceptible de détruire votre carte SIM et d'endommager votre portable. Cette information aurait été confirmée par plusieurs grandes marques d'appareil.

# COMMUNE DE VERNEVILLE

## Bulletin n°3 - Année 2005

**IMPORTANT:** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et dans le cadre de l'harmonisation européenne, les définitions des victimes ont changé et remettent en cause toutes analyses comparatives. Initialement 3 catégories de victimes étaient répertoriées: les blessés légers, victime hospitalisée moins de 6 jours; les blessés graves dont l'état de santé nécessitait plus de 6 jours d'hospitalisation et les tués, personne décédée sur le coup ou dans les 6 jours après l'accident. Depuis 2005, les nouvelles définitions de victimes sont les suivantes: les blessés non hospitalisés (BNH), les blessés hospitalisés (BH), victimes ayant séjourné plus de 24 heures à l'hôpital et les tués, personne décédée sur le coup ou dans les 30 jours après l'accident.

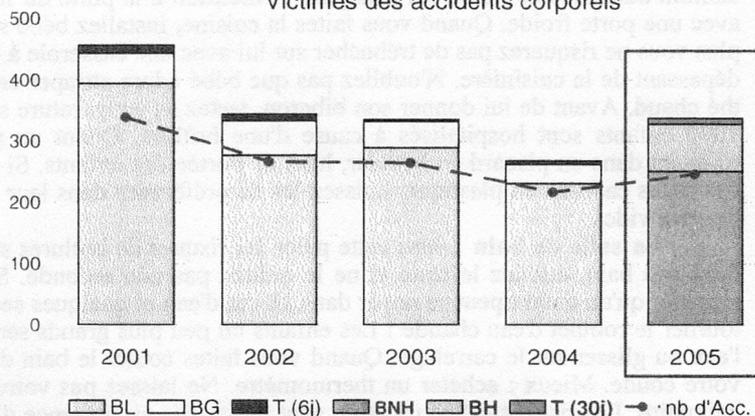
### 1 - EVOLUTION DES ACCIDENTS SUR L'AGGLOMERATION MESSINE \*



Répartition des victimes en 2005

Année	Nbre d'Acc.	VL - PL - BUS			DEUX ROUES			PIETONS			Nbre Vict.	Vict./Acc.	Densité Acc./km
		BL	BG	Tués	BL	BG	Tués	BL	BG	Tués			
2001	339	224	22	7	100	15	4	70	12	2	456	1,32	0,36
2002	267	142	20	4	77	17	3	58	19	4	344	1,29	0,29
2003	265	142	11	1	86	18	1	61	14	1	335	1,25	0,28
2004	217	108	11	2	73	8	1	50	12	3	268	1,24	0,23
		BNH	BH	Tués	BNH	BH	Tués	BNH	BH	Tués			
2005	246	134	17	6	80	34	3	37	26	0	337	1,37	0,26

Victimes des accidents corporels



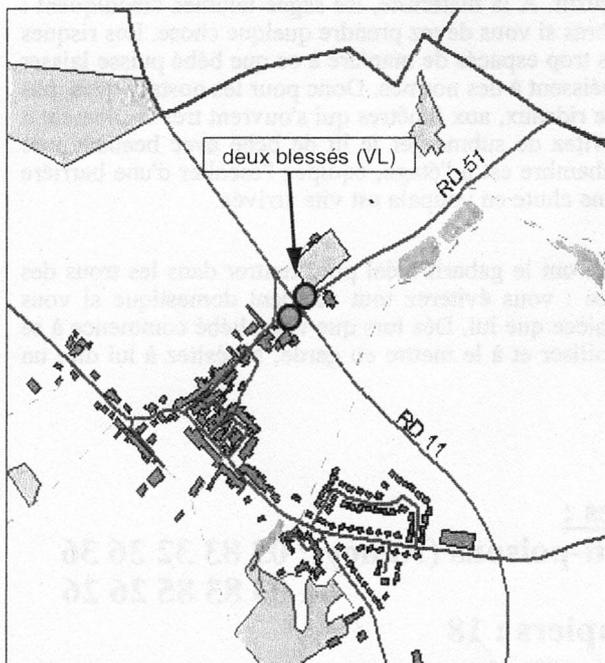
→ 2005 : une hausse des accidents corporels par rapport à l'année 2004 avec surtout une augmentation du nombre d'accidents mortels.

- 251 blessés non hospitalisés
- 77 blessés hospitalisés
- 9 tués

→ Une année particulièrement dangereuse pour les deux roues avec 34 blessés hospitalisés et 3 tués.

\* 38 communes membres de la CA2M au 1er janvier 2005.

### 2 - EVOLUTION DES ACCIDENTS SUR LA COMMUNE DE VERNEVILLE



Année	Nbre d'Acc.	VL - PL - BUS			DEUX ROUES			PIETONS			Nbre Vict.	Vict./Acc.	Densité Acc./km
		BL	BG	Tués	BL	BG	Tués	BL	BG	Tués			
2001	3	4	1	2	0	0	0	0	0	0	7	2,33	0,30
2002	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2,00	0,20
2003	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1,00	0,10
2004	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2,00	0,10
		BNH	BH	Tués	BNH	BH	Tués	BNH	BH	Tués			
2005	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2,00	0,10

→ Un seul accident corporel enregistré pour l'année 2005 sur le ban communal de Vernéville.

L'accident s'est produit en janvier 2005, au carrefour des routes départementales 11 et 51.

Une automobiliste refuse la priorité et percute un autre véhicule conduit par une automobiliste accompagnée de son enfant de 2 ans.

**Bilan :** la conductrice du premier véhicule et la petite fille de 2 ans du second véhicule, blessées.

# **Prévenir les accidents domestiques, première cause de mortalité chez l'enfant**

*Les accidents domestiques sont responsables chaque année de près de 20 000 morts en France. Ils sont la première cause de mortalité chez l'enfant, le plus touché. Mais on peut les prévenir avec des gestes simples.*

Quelle joie indicible de voir son petit bout de chou faire ses premiers pas et déambuler dans la maison ou l'appartement.

Tous les parents le diront : voir son enfant grandir et découvrir le monde est un réel bonheur qui peut parfois virer au cauchemar. Les accidents domestiques qui sont la première cause de mortalité chez l'enfant ne sont pas une fatalité. En sécurisant au maximum votre logement, vous évitez les risques d'accidents. La première chose à faire est de cerner la personnalité de son enfant qui, on le sait, n'a pas conscience du danger: est-il casse-cou, hyper actif, agité? Ou simplement curieux ? Une fois le caractère établi, il est indiscutable de sécuriser les pièces les plus exposées de son logement. Car chaque pièce recèle des pièges que l'on ne soupçonne pas toujours.

**La cuisine :** avec la salle de bain, elle se dispute la place de pièce la plus dangereuse. C'est une vraie caverne d'Ali Baba pour bébé. Tout d'abord la cuisinière. Pour votre enfant, que c'est tentant de s'amuser avec ses boutons. S'il s'agit d'une cuisinière à gaz, testez les boutons. Si vous devez appuyer dessus et les tourner pour laisser échapper le gaz, votre bambin aura plus de mal à les manipuler. Attention à la porte du four brûlante. Si vous devez acheter un four, préférez-le avec une porte froide. Quand vous faites la cuisine, installez bébé sur sa chaise haute. Il pourra ainsi admirer maman... De plus vous ne risquerez pas de trébucher sur lui avec une casserole à la main. Ne laissez pas une casserole sur le feu la queue dépassant de la cuisinière. N'oubliez pas que bébé adore attraper ce qui est à sa portée. Idem pour les tasses de café ou de thé chaud. Avant de lui donner son biberon, testez sa température sur le dos de votre poignet. Chaque année pas moins de 1000 enfants sont hospitalisés à cause d'une brûlure. Quant aux produits d'entretien, très toxiques, l'idéal est qu'ils se trouvent dans un placard en hauteur, hors de portée des enfants. Si ce n'est pas possible, vous trouverez dans le commerce des petits cadenas en plastique. Laissez-les de préférence dans leur emballage d'origine et bannissez les bouteilles d'eau ou de soda vides.

**La salle de bain :** dans cette pièce les risques de brûlures sont omniprésents. Première chose : quand bébé barbote dans son bain, oubliez le reste et ne le quittez pas une seconde. Si le téléphone retentit, laissez-le sonner. Il est bon de rappeler qu'un enfant peut se noyer dans 10 cm d'eau et quelques secondes suffisent. De plus il peut, si vous vous absentez, tourner le robinet d'eau chaude ! Les enfants un peu plus grands seront tentés de rejoindre maman et pourront tomber dans l'eau ou glisser sur le carrelage. Quand vous faites couler le bain de votre petit bout, testez la température en y plongeant votre coude. Mieux : acheter un thermomètre. Ne laissez pas votre sèche-cheveux ou le rasoir branché à proximité de la baignoire. Les risques d'électrocution sont multipliés en présence d'eau. Ce qui est valable pour les produits d'entretien est valable pour les cosmétiques pouvant également être très nocifs.

**La chambre de bébé :** même dans sa chambre, votre trésor n'est pas à l'abri. Qui n'est pas tenté de trouver une belle tenue pour bébé alors que celui-ci se trouve sur la table à langer ? Mais l'armoire est à l'autre bout de la chambre ! Les chutes de la table à langer sont très fréquentes et une demi-seconde suffit. A la maternité, les sages-femmes l'inculquent : garder toujours une main sur le ventre de bébé ou prenez-le dans vos bras si vous devez prendre quelque chose. Les risques ne manquent pas : veiller à ce que les barreaux de son lit ne soient pas trop espacés de manière à ce que bébé puisse laisser passer sa tête. Maintenant les lits que l'on trouve dans le commerce obéissent à des normes. Donc pour les nostalgiques, pas de récupération du lit de papa ou de maman. Attention aux cordons de rideaux, aux fenêtres qui s'ouvrent très facilement à proximité desquelles vous avez installé une chaise ou un canapé. Evitez de submerger le lit de bébé avec beaucoup de peluches, un seul doudou suffit, de préférence de petite taille. Si sa chambre est à l'étage, équipez l'escalier d'une barrière de sécurité. D'une manière générale faites attention aux escaliers car une chute en youpala est vite arrivée.

Dans toute la maison, installez des cache-prises car les doigts de bébé ont le gabarit idéal pour rentrer dans les trous des prises électriques. Il n'y a pas de secret, rien de tel que la vigilance : vous éviterez tout accident domestique si vous surveillez votre enfant. Restez dès que vous le pouvez dans la même pièce que lui. Dès lors que votre bébé commence à se déplacer et à toucher tout objet qui l'entoure, n'hésitez pas à le sensibiliser et à le mettre en garde. N'hésitez à lui dire un «NON» franc et massif en lui expliquant que c'est dangereux.

## **Numéros utiles :**

**Médecin de garde : 08 20 33 20 20 Centre anti-poisons (Nancy): 03 83 32 36 36  
ou 03 83 85 26 26**

**Samu et médecin de garde : 15**

**Pompiers : 18**

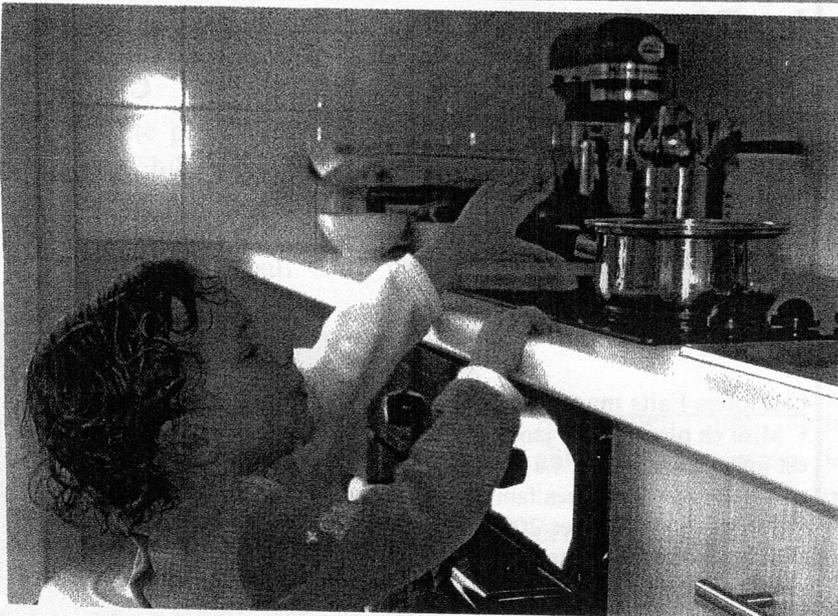
## Intoxication :

### attention

## aux produits ménagers et aux médicaments

Quel enfant n'est pas attiré par une bouteille de lave vitre donc le liquide est d'un tel bleu que ça doit être bon ?

Les médicaments, cosmétiques et autres produits ménagers sont responsables du plus grand nombre d'intoxications.



Afin d'éviter un accident et donc un drame, voici quelques mesures à prendre :

- Gardez tous les médicaments dans une armoire verrouillée.
- Evitez de prendre des médicaments devant votre enfant car il aura envie de vous imiter.
- Ne laissez jamais votre trésor jouer avec des emballages de médicaments vides.
- Rapportez vos médicaments périmés chez votre pharmacien.
- Quand vous êtes invités chez des amis, surveillez votre enfant car les produits dangereux ne sont pas forcément mis sous clé.
- Conservez les cigarettes, cendriers et mégots hors de la portée de votre enfant.
- Ne transvasez jamais des produits ménagers dans des bouteilles non spécifiques comme des bouteilles d'eau ou de sodas.
- Attention les bouchons de sécurité ne sont pas toujours infaillibles et la meilleure protection est de garder ces produits hors de la portée de votre bambin.

## Les bonnes questions à se poser



1. Le placard qui contient les produits de lessive, l'eau de javel etc... Est-il fermé à clé ?
2. Avez-vous un produit de lessive ou un produit toxique dans une bouteille qui n'est pas d'origine ?
3. Les médicaments sont-ils dans un même et unique endroit ?
4. L'armoire à pharmacie peut-elle être ouverte par un enfant ?
5. A quelle hauteur se trouvent vos fenêtres ? Les barreaux du balcon sont-ils franchissables, un enfant peut-il passer entre deux barreaux ?
6. Vos fenêtres sont-elles équipées de garde-fous ?
7. Fumez-vous ? Si oui, où placez-vous vos briquets et vos allumettes ?
8. Avez-vous un jardin ? Y faites-vous des barbecues ?
9. Qu'avez-vous dans votre logement comme source de chaleur ? Sont-elles facilement accessibles ?
10. Lorsque vous donnez un bain à votre enfant, mettez-vous votre téléphone sur répondeur ?
11. Si vous avez une piscine, est-elle sécurisée ?

# La Distribution d'électricité sur la commune de VERNEVILLE en 2005



## Quelques Faits marquants

- Mise en place au 1er janvier 2005 du Tarif de Première Nécessité (TPN) destiné aux foyers dont le quotient familial annuel est inférieur à 5 520€. La liste des foyers éligibles de votre commune a été déterminée par la Caisse d'Assurance Maladie qui a également informé ces familles. Ce dispositif complète la gamme des services déjà existants en matière de solidarité.
- Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005, les Fonds de Solidarité Energie ont fusionné avec les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) afin de traiter chaque situation dans sa globalité.
- En octobre 2005, EDF a signé un nouveau Contrat de Service Public avec l'Etat réaffirmant les missions de Service Public dans les domaines de la sécurité, des services à la clientèle et le maintien du principe de péréquation tarifaire.
- Ouverture de deux Points services EDF Gaz de France Distribution situés dans les bureaux de Poste de BOULAY et de BITCHE.
- Renouvellement du Challenge Qualité-Sécurité BTP qui sensibilise les entreprises du bâtiment à la prévention des dommages aux ouvrages.
- Une proximité renforcée avec les élus : 14 réunions à l'échelle des cantons.

## Votre contrat de concession

La Commune de VERNEVILLE est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'OUEST MESSIN, la concession a été signée le **01/04/1997**.

Montant de la Redevance Occupation du Domaine public versée à la commune : **161,26 €**.

## Redevances versées par EDF Gaz de France Distribution Metz Lorraine sur le département de la Moselle et de l'Alsace Bossue

Redevance de fonctionnement (R1) versée aux autorités concédantes : 70 417 €

Redevance d'investissement (R2) versée aux autorités concédantes : 479 354 €

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) versée aux Communes: 127 546 €

Redevance d'Occupation du Domaine Public versée au Conseil Général 57: 49 024 €

Taxe professionnelle versée au Département 57: 583 000 €

Taxe foncière versée au Département 57: 37 500 €

## Clientèle - Solidarité - Politique Clients Démunis

Nombre de clients résidentiels sur EDF Gaz de France Distribution Metz Lorraine : 217 293

Année	Clients particuliers communaux	Nombre TPN*	Nombre SME**	Nombre dossiers FSL***	Montant FSL communal	Montant FSL EDF Gaz de France Distribution Metz Lorraine
2005	244	1889	2383	3548	0€	225 000 €

\*Tarif de Première Nécessité \*\*Service Maintien Energie \*\*\*Fonds Solidarité Logement

Cellule Solidarité Energie : 03 87 65 05 68  
Numéro vert Tarif Première Nécessité • 0 800 333 123

## Le Patrimoine Technique de la Commune de : VERNEVILLE

### Réseau HTA (20 000 volts) :

	Aérien nu (m)	Souterrain (m)	Torsadé (m)
2005	7094	191	0

### Réseau BT (230 / 400 volts)

	Aérien nu (m)	Souterrain (m)	Torsadé (m)	Nb Poste DP
2005	1200	1359	2493	8

Montant brut des investissements pour VERNEVILLE : 37493,93 €.

Nombre de raccordements neufs réalisés par EDF Gaz de France Distribution Metz Lorraine en Moselle et Alsace Bossue: 2238

### Votre Distributeur et l'environnement

Les Collectivités Locales ont la maîtrise d'ouvrages des projets d'effacement des réseaux d'électricité. EDF verse à l'Autorité Concédante à laquelle vous adhérez et au titre de **l'article 8** du cahier des charges de concession, jusqu'à **40%** du montant des travaux de mise en esthétique des réseaux.

La contribution financière d'EDF Gaz de France Distribution Metz Lorraine s'élève à **709 000 € au titre de l'Article 8** et **479 354 € au titre du R2** versée aux autorités concédantes :

**Dont Art. 8 : 19 056 € et R2 : 37 546 €** versés au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'OUEST MESSIN

### Qualité de fourniture Electricité :

Temps moyen de coupure par client en 2005 : 51 minutes

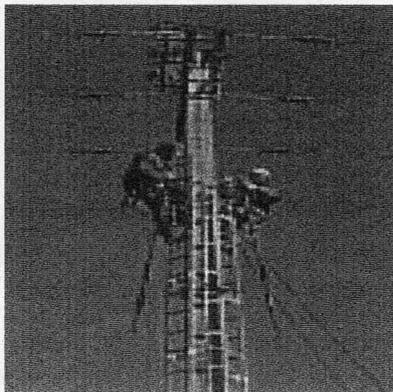
Politique d'investissement : 13,4 millions € en 2005

3 millions € pour une politique de maintenance soutenue dont :

- Elagage 459 000 €
- Visites de lignes par hélicoptère : 969 Km / 21 700 €
- Contrôles de mises à la terre : 79 500 €
- Indicateurs de défauts lumineux : 66 000 €
- Entretien Génie Civil de Postes : 28 000 €
- Construction de 2 postes-sources : Puits Simon à Forbach et Biberkirch près de Sarrebourg pour accompagner le développement économique de l'Est et du Sud mosellan.

En 2005, 92% des communes enquêtées se déclarent «Très Satisfaites» de la qualité de fourniture.

Dépannage : 4 961 dépannages réalisés dont 96 % en moins de 4h et 146 dépannages HTA et postes sources.



Votre interlocuteur Privilégié

Michel CIOLFI

03 87 56 60 05

06 88 24 63 93

[michel.ciolfi@edfgdf.fr](mailto:michel.ciolfi@edfgdf.fr)

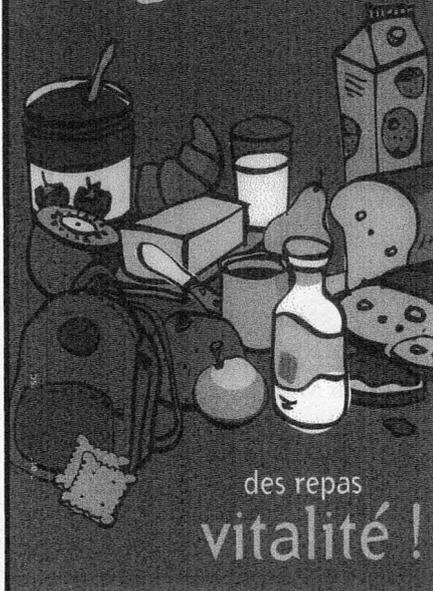
Guichet Collectivités Locales :

03 87 56 63 00

Numéro Dépannage Electricité :

0 810 333 057

# Petit déjeuner, goûter,



des repas  
vitalité !

## Le petit déjeuner

### Pour qui ?

Pour tous, du plus petit au plus grand.

### Pour quoi ?

"Sauter" le petit déjeuner, c'est imposer à votre organisme un jeûne de plus de 12 heures (du dîner de la veille au repas de midi).

Pendant la nuit, vous dépensez des calories pour respirer, pour rêver...

Le matin, il faut refaire le plein d'énergie.

Pour favoriser concentration, attention et bonne humeur,

Pour éviter le coup de pompe de 11h et les grignotages qui font grossir.

### Le saviez-vous ?

Lorsque le petit déjeuner est sauté, l'alimentation est globalement plus riche en graisses.

Chez certains, son absence peut même favoriser la prise de poids.

Un manque au petit déjeuner sera difficilement compensé par les autres repas.

Ainsi, adolescents et seniors ont besoin de 1200 mg de calcium par jour, soit 1 produit laitier à chaque repas y compris au petit déjeuner.

Un petit déjeuner équilibré rend inutile la prise d'une collation dans la matinée, en particulier chez les enfants.



## Le petit déjeuner, premier repas de la journée

Pour rompre le jeûne de la nuit, trois aliments sont indispensables : une boisson, un produit laitier et un produit céréalier.

Une boisson

café, thé...

Notre corps est constitué de 60 à 70 % d'eau, il est donc important de commencer la journée par une boisson pour réhydrater l'organisme. de la Journée

Un produit laitier

lait, yaourt, fromage blanc, fromage...

C'est la meilleure source de calcium indispensable à la santé des os. C'est aussi un apport de protéines de bonne qualité ainsi que de vitamines (A, D, groupe B) essentielles pour l'entretien de l'organisme.

N'oubliez pas le beurre, pour la vitamine A et le goût, le miel et la confiture pour le plaisir.

Selon votre appétit, ajoutez un fruit riche en vitamine C indispensable à la vitalité, mais également en fibres pour un meilleur transit intestinal.

Choisissez-le de préférence frais, il conserve mieux ses qualités nutritionnelles.

Un produit céréalier

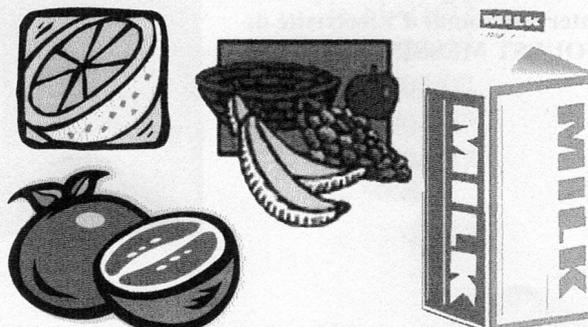
pain, biscottes, céréales...

Pour vivre, le corps a besoin d'énergie. Puisez-la dans les produits céréaliers dès le petit déjeuner, ils vous apporteront des glucides, le carburant des muscles.

En pratique

Profitez des week-ends et des vacances pour varier vos petits déjeuners :

- café, yaourt, brioche, beurre, orange pressée
- thé, pancakes au sirop d'érable, fromage blanc et compote
- café, muesli, lait, salade de fruits frais
- chocolat chaud, gâteau au yaourt "maison", 1/2 pamplemousse
- pain complet, fromages et charcuteries, café ou thé, fruits frais
- café au lait, gâteau de semoule aux raisins, salade d'oranges.



# Le goûter

## Pour qui ?

Pour les enfants et les adolescents, les femmes enceintes ou qui allaitent, les sportifs, les personnes âgées et tous ceux qui mangent peu à midi.

## Pour quoi ?

- Pour éviter de grignoter. Un quatre heures équilibré permet souvent d'éviter de " craquer " pour des aliments riches en calories mais pauvres en vitamines et minéraux ( viennoiseries, sodas ... ),
- Pour compenser un repas trop léger ou éviter un dîner trop copieux. Ainsi, un sandwich jambon beurre pris " sur le pouce " à 13h gagnera à être complété par un produit laitier et un fruit dans l'après-midi.
- Pour répondre à des besoins accrus ( croissance, grossesse... ) en énergie, calcium et protéines.
- Pour ceux qui ont peu d'appétit et qui font plusieurs petits repas sur la journée.
- Pour le plaisir de partager

## Le saviez-vous ?

- Si le goûter est traditionnel chez les enfants, c'est aussi une habitude pour 29 % des femmes et 16 % des hommes.
- Les goûteurs réguliers ont en général un poids normal.
- Les protéines, comme celles contenues dans les produits laitiers, permettraient de mieux tenir jusqu'au repas suivant sans avoir faim.

Le goûter ce n ' est pas que pour les enfants !

Pris l'après-midi et bien équilibré, il permet une meilleure répartition des apports sur la  *journée*  et s'adapte à l'évolution de nos conditions de vie ( *déjeuner rapide, dîner tardif...* ).

### Enfants& adolescents

Un chocolat au lait ou un yaourt à boire avec des tartines beurrées\* un goûter traditionnel qui apporte énergie, calcium protéines pour une croissance réussie.

### Sportifs

Une barre de céréales, un berlingot de lait concentré et une petite bouteille d'eau\*, un goûter facile à transporter pour reconstituer les réserves d'énergie dont le muscle a besoin après l'effort.

### Femmes enceintes

Un yaourt, un fruit, de l'eau à volonté\*, un goûter très simple pour mieux couvrir les besoins liés à la grossesse et éviter certains petits maux ( *fringales et coups de barre, nausées, aigreurs d'estomac...* ).

### Seniors

Une crème à la vanille, 2 madeleines et une tasse de thé\*, un goûter plaisir pour faire face aux baisses d'appétit et compenser certains déséquilibres.  *Contrairement à une idée reçue, il ne faut pas manger moins en vieillissant.*

### En pratique

Le goûter pêche souvent par excès de produits sucrés au détriment des laitages. Pensez-y et inversez la tendance !

Si vous n'aimez pas le lait, il suffit de le remplacer par un autre produit laitier, au choix, yaourt, fromage blanc, fromage ...

ou de l'incorporer à des préparations : riz ou semoule au lait, crème pâtissière, flan...

Pas le temps de prendre un petit déjeuner ?

Pensez à préparer la table la veille.

Pas vraiment faim le matin ?

Pour vous ouvrir l'appétit, rien de tel qu'un grand verre d'eau ou de jus de fruits au réveil.

Commencez à vous préparer avant de prendre le petit déjeuner en famille.

Rien ne passe au petit déjeuner ?

Prévoyez une collation dans la matinée au moins deux heures avant le déjeuner.

Quelques idées', pour une collation à emporter :

- biscuits + 1 briquette de lait
- pain au lait + 1 barre de chocolat + 1 jus de fruit
- pain + fromage + eau
- 1 fruit + 1 yaourt à boire ..



#### Petits conseils fûtés

Votre enfant est seul lorsqu'il rentre de l' école ?

Préparez-lui son goûter la veille pour éviter qu'il ne

grignote chips ou cacahuètes devant la télévision.

Réhabilitez les tartines

pour un goûter facile à préparer, économique et

bien composé :

- pain, beurre et quelques carrés de chocolat ou morceaux de sucre ou confiture

- pain + crème de gruyère

- pain + pâte à tartiner au chocolat

A accompagner d'un grand verre de lait !

Prenez le temps de vous asseoir autour d'une table

en famille ou entre amis, pour partager petit

déjeuner et goûter. Outre leur importance

nutritionnelle, les repas sont un moment privilégié

pour écouter et échanger avec les personnes qui

## Réduisons nos Déchets



Notre environnement n'a pas de prix, afin de réduire les déchets de toutes sortes, la CA2M en collaboration avec la direction de l'aménagement et de l'environnement met à disposition des administrés, des autocollants

### STOP PUB

Le but est de ne plus recevoir de publicités non adressées ( journaux gratuits, prospectus de grandes surfaces, etc...)



*Si vous le souhaitez, ces autocollants sont disponibles à la mairie.*

## QUELQUES DATES A RETENIR

**Jean-Claude WANNENMACHER, Conseiller Général , assurera en Mairie de Vernéville une permanence :**

**le lundi 9 octobre 2006 à 18h30**

### DON DU SANG



**SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES**

le 19 octobre 2006 de 16h00 à 19h00

**GRAVELOTTE**

le 24 novembre 2006 de 16h00 à 19h00

**SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE**

le 7 décembre 2006 de 8h30 à 12h00

## MAIRIE



Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

Email : [mairie.verneville@wanadoo.fr](mailto:mairie.verneville@wanadoo.fr)

## LA POSTE

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 9h30 à 11h00

Vendredi Soir de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00



## BIBLIOTHEQUE

Ouverture :

♦ Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

♦ Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00



## DÉCHÈTERIES

### HORAIRES D'OUVERTURE

Ars sur Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, jeudi	14 h 00 à 18 h 30
Mardi, mercredi, vendredi, samedi	9 h 30 à 18 h 30
Dimanche	9 h 30 à 12 h 30

Vernéville (route d'Amanvillers. après la salle polyvalente)

Lundi	14 h 00 à 18 h 30
Mercredi	9 h 30 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 18 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

## ***ARRETE***

### ***RELATIF A LA LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ET L'ERRANCE DES ANIMAUX***

Le Maire de VERNEVILLE,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la lutte contre l'errance et la divagation des chiens, des chats et des animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité.

### **ARRETE**

**Article 1** : Il est expressément défendu de laisser errer ou divaguer sur le territoire de la commune, les chiens, les chats et les animaux d'espèces sauvage apprivoisés ou tenus en captivité.

**Article 2** : Tout chien ou chat errant ou en état de divagation trouvé sur le territoire communal sera immédiatement saisi, mis et gardé en fourrière.

**Article 3** : Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers s'adresseront au Maire pour faire saisir et conduire en fourrière tout chien et chat errant que leurs maîtres laissent errer ou divaguer dans les propriétés dont ils ont l'usage.

**Article 4** : La fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est compétente pour assurer la capture et la prise en charge des chiens et chats errants ou en état de divagation.

**Article 5** : Les chiens et chats capturés seront nourris et soignés sous le contrôle d'un vétérinaire agréé qui les visitera dans les 24 heures de leur capture.

**Article 6** : Lorsque les chiens et les chats accueillis à la fourrière sont identifiés conformément à l'article L.214-5 du Code Rural, le gestionnaire de la fourrière recherchera le propriétaire de l'animal.

Si le département est officiellement déclaré infecté par la rage, seuls les animaux vaccinés contre la rage pourront être rendus à leur propriétaire. Il sera procédé à l'euthanasie des animaux non remis à leur propriétaire à l'issue du délai de garde de huit jours ouvrés, et aux chiens et chats non identifiés. Si le département est indemne de rage, le gestionnaire de la fourrière remettra le chien ou le chat identifié à son propriétaire. A défaut d'identification ou du non retrait de l'animal par son propriétaire, après un délai de garde de huit jours ouvrés et sur avis d'un vétérinaire, le gestionnaire de la fourrière pourra soit céder les animaux à titre gratuit à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge, qui seuls, sont habilités à proposer les animaux à l'adoption, soit faire procéder à l'euthanasie de l'animal.

**Article 7** : Les animaux ne pourront être restitués à leurs propriétaires qu'après paiement des frais de fourrière ou du lieu de dépôt fixés au jour de l'enlèvement.

**Article 8** : Les chiens circulant sur la voie publique devront être tenus en laisse et muselés au besoin.

**Article 9** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

A Vernéville le 15 septembre 2006  
Le Maire